



---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### H10 - Traversée de Couvet

---

**Pour répondre aux nombreux questionnements de la population relatifs au nouveau marquage de la traversée de Couvet, le Conseil communal tient à rassurer les usagers de la route en apportant des éclaircissements quant aux aménagements effectués.**

Maintenant terminé, le projet mené en partenariat avec l'Etat de Neuchâtel a pour but premier le remplacement de la couche supérieure de la chaussée par un matériau phono-absorbant et un marquage permettant de réduire la vitesse des véhicules sans pour autant encombrer la route d'obstacles physiques. Ces travaux sont maintenant terminés.

Ainsi, les huit mètres de largeur de chaussée se sont vus réduits par un aménagement de surfaces routières colorées et du marquage traditionnel blanc.

Dès lors que le marquage a été posé en deux temps, à six semaines d'intervalles, les usagers ont été surpris de découvrir un marquage jaune au milieu des voies de circulation.

Ce marquage répond à la norme VSS SN 640214 et a pour but de réduire optiquement la largeur de la chaussée afin d'inciter les conducteurs à ralentir. Ces lignes de marquage ne sont pas contraignantes et peuvent, par conséquent, être franchies notamment pour atteindre les zones de stationnement ou les rues perpendiculaires. Par exemple, l'accès à la polyclinique est possible depuis l'ouest en franchissant le marquage jaune.

A l'inverse, les lignes de rabattement blanches ne peuvent en aucun cas être franchies et invitent les usagers à se rabattre.

L'ensemble des passages pour piétons situés sur cette traversée sont désormais équipés d'îlots permettant de traverser la chaussée en deux temps.

---

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
**Traversée de Couvet**

---

Finalement, la limitation de la vitesse entre le giratoire du centre commercial et l'intersection avec la rue des Iles à la sortie est de Couvet a été abaissée à 50 km/h. Cette dernière mesure répond aux interpellations régulières des parents d'enfants qui traversent quotidiennement cette route pour se rendre à l'école.

« Celui qui marche droit trouve toujours la route assez large »,  
proverbe breton

Val-de-Travers, le 13 septembre 2018

LE CONSEIL COMMUNAL

